

**ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS
FRANCOPHONES D'OTTAWA
(ACFO)**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2018

**ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS
FRANCOPHONES D'OTTAWA
(ACFO)**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Association des communautés francophones d'Ottawa (ACFO)

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association des communautés francophones d'Ottawa (ACFO), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

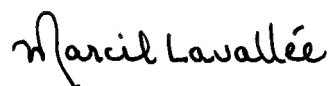
L'organisme tire des produits autonomes liés à l'événement - Prix Bernard Grandmaître et à la vente d'articles promotionnels pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants de ces produits, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017, de l'actif à court terme aux 31 mars 2018 et 2017 et de l'actif net aux 31 mars 2018 et 2017 et au 1 avril 2016. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2017, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles de la situation décrite dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association des communautés francophones d'Ottawa (ACFO) au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 18 juin 2018

ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

3

	2018	2017
PRODUITS		
Subventions et contributions (note 3)	67 936 \$	44 562 \$
Bingos	46 275	43 868
Événement - Bernard Grandmaître (droits d'entrées et commandites)	29 490	28 751
Vente d'articles promotionnels	16 726	20 652
Commandites	9 000	13 500
Dons	2 296	106
Autres	1 689	1 879
	173 412	153 318
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Salaires, avantages sociaux et contractuels	94 030	94 282
Frais de fonctionnement de bureau	26 423	30 849
Achat d'articles promotionnels	10 292	15 158
Frais de déplacement, de rencontre et de formation	588	2 769
Bourses, commandites et autres	93	1 216
Amortissement des immobilisations	56	80
Moins : salaires, avantages sociaux et contractuels imputés aux charges de projets et d'activités (note 4)	(15 759)	-
	115 723	144 354
CHARGES DE PROJETS ET D'ACTIVITÉS (note 5)	37 826	20 022
	153 549	164 376
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	19 863 \$	(11 058) \$

**ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA
(ACFO)**

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

4

	Non affecté	Fonds de prévoyance	2018 Total	2017 Total
SOLDE AU DÉBUT	- \$	41 121 \$	41 121 \$	52 179 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	19 863	-	19 863	(11 058)
Affectation interne (note 10)	(19 863)	19 863	-	-
SOLDE À LA FIN	- \$	60 984 \$	60 984 \$	41 121 \$

ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

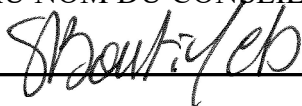
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2018

5

	2018	2017
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	43 011 \$	25 013 \$
Dépôt à terme, 0,50 %, échéant en mai 2018	3 549	3 531
Débiteurs (note 6)	15 171	15 002
Stocks	20 383	13 019
Frais payés d'avance	4 734	2 372
	86 848	58 937
IMMOBILISATIONS (note 7)	131	187
	86 979 \$	59 124 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	18 995 \$	18 003 \$
Subvention reportée (note 9)	7 000	-
	25 995	18 003
ACTIF NET		
Non affecté	-	-
Affectation interne (note 10)		
- Fonds de prévoyance	60 984	41 121
	86 979 \$	59 124 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


_____, administrateur


_____, administrateur

ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

6

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	19 863 \$	(11 058) \$
Ajustements pour :		
Intérêts sur dépôt à terme	(18)	(22)
Amortissement des immobilisations	56	80
	19 901	(11 000)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(169)	7 936
Stocks	(7 364)	(3 023)
Frais payés d'avance	(2 362)	200
Créditeurs	992	(12 323)
Subvention reportée	7 000	-
	(1 903)	(7 210)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	17 998	(18 210)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	25 013	43 223
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	43 011 \$	25 013 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

7

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association, un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, a pour objet de faire reconnaître et de promouvoir les droits des personnes de langue et de culture françaises résidant dans la région d'Ottawa. L'Association est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonérée d'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Constatation des produits

L'Association comptabilise les subventions et contributions selon la méthode de report. Les subventions et contributions affectées à des charges de périodes futures sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits de bingos, les produits reliés à l'événement - Bernard Grandmaître et les produits de commandite sont constatés lorsque les événements ont lieu.

Les autres produits, incluant les ventes d'articles promotionnels, sont constatés lorsque les marchandises sont remises ou que les services sont rendus, que le prix que l'acheteur doit payer est déterminé ou déterminable, pourvu que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les produits de dons sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus.

Services reçus à titre bénévole

L'Association ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de leur juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

8

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

L'Association ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'elle juge adaptées à chaque type de charge qu'elle utilise avec constance année après année. Les clés de répartition utilisées pour ventiler une partie des charges de fonctionnement aux projets sont les suivantes :

- Salaires et avantages sociaux - selon le temps consacré à chaque projet;
- Charges de fonctionnement - selon le montant alloué à l'accord de contribution.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer souvent entre le positif et le négatif. Puisque le dépôt à terme est détenu à des fins de placement, il n'est pas assimilable à des flux de trésorerie.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

Immobilisations

L'équipement informatique est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux annuel de 30 %.

Réduction de valeur des immobilisations

L'Association comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

9

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du dépôt à terme et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'Association détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

3. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

	2018	2017
Ministère du Patrimoine canadien		
- Fonctionnement	41 000 \$	41 000 \$
- Nos Muralités	15 500	-
Jeunesse Canada au travail	2 667	3 562
Assemblée de la francophonie de l'Ontario		
- Campagne Bonjour Welcome	3 000	-
- Programme jeunes stagiaires	5 769	-
	67 936 \$	44 562 \$

ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

10

4. VENTILATION DES CHARGES

Un montant total de salaires, avantages sociaux et contractuels de 13 057 \$ (2017 : nul \$) a été alloué au projet Nos Muralités et un montant de 2 702 \$ a été alloué au projet Campagne Bonjour Welcome (2017 : nul \$).

5. CHARGES DE PROJETS ET D'ACTIVITÉS

	2018	2017
Événement - Bernard Grandmaître	19 326 \$	19 208 \$
Nos Muralités	15 500	-
Campagne Bonjour Welcome	3 000	-
Fête du drapeau franco-ontarien	-	814
	37 826 \$	20 022 \$

6. DÉBITEURS

	2018	2017
Comptes clients	7 526 \$	15 002 \$
Taxe de vente harmonisée à recevoir	7 645	-
	15 171 \$	15 002 \$

7. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2018	2017
Équipement informatique	10 576 \$	10 445 \$	131 \$	187 \$

8. CRÉDITEURS

	2018	2017
Fournisseurs et frais courus	10 779 \$	11 938 \$
Salaires et vacances courus à payer	7 172	3 844
Sommes à remettre à l'État	1 044	2 221
	18 995 \$	18 003 \$

ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

11

9. SUBVENTION REPORTÉE

	2018	2017
Solde au début	- \$	- \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	22 500	-
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(15 500)	-
Solde à la fin	7 000 \$	- \$

La subvention reportée provient de Patrimoine canadien pour le projet Nos Muralités.

10. AFFECTATION INTERNE

Le Fonds de prévoyance a été créé afin de subvenir à toute éventualité financière future de l'Association. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé une affectation interne d'un montant de 19 863 \$ du Fonds non affecté au Fonds de prévoyance. Un montant de 5 000 \$ provenant de cette affectation interne est prévue pour le renouvellement du plan stratégique 2018-2019.

11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Association en vertu de baux totalisent 27 938 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2019	8 732 \$
2020	8 732 \$
2021	8 030 \$
2022	2 444 \$

12. ÉVENTUALITÉS

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, l'Association signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de l'organisme pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements aux bailleurs de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.